



SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

DE 10H00 à 12H00

DÉLIBÉRATION N° 2026-27

**Objet : DÉLIBÉRATION SUR L'ACCEPTATION DU COM ET DU PAMS DE
L'ARRAGEOIS, DU SUD DE L'AISNE, DU HAINAUT-CAMBRÉSIS ET THIÉRACHE**

Sont présents :

M. Christophe COULON (avec le Pouvoir de M. Claude HEGO), M. Olivier ENGRAND (avec le Pouvoir de M. Franck DHERSIN), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le Pouvoir de Mme Paulette JUILIEN - PEUVION), M. Éric DONNAY (avec le Pouvoir de M. Nicolas SIEGLER), M. Julien POIX (avec le Pouvoir de Mme Héroïse DHALLUIN), M. Philippe BIALAIS, M. Marvin BOULANGER, M. Gérald THURU, M. Aldo TETTINI, M. Christian FOURCROY (avec le Pouvoir de M. Alain DUBREUCQ), M. Cédric DUPOND (avec le Pouvoir de M. Frédéric LETURQUE), M. Jean MOULLIERE, Mme Christelle MARQUES (avec le Pouvoir de M. Jean-François MONTAGNE), M. Stéphane JUMEAUX, M. Loïc LALYS (avec le Pouvoir de M. Philippe MIGNONET), M. Joël DUHENOY, M. Sylvain LOGEROT, Mme Stéphanie PORREYE, M. Michaël CANONNE, M. Pierre-Luc RAVET, M. Bertrand BEAUCAMP, M. Étienne PERIN (avec le Pouvoir de M. Philippe CARTON), Mme Patricia COPIN, Mme Brigitte HAVART (avec le Pouvoir de M. Christophe PILCH), Mme Marie Laurence BERQUEZ, M. Christophe GUCHE, M. Nicolas LOEUILLET, M. Hervé DAVELU.

Sont absents / excusés :

M. Franck DHERSIN, M. Frédéric LETURQUE, M. Jean-Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mme Paulette JUILIEN - PEUVION, M. Jean-Christophe LORIC, M. Arnaud DE RIGNÉ, M. Adrien NAVE, Mme Héroïse DHALLUIN, M. Sébastien LEPRETRE, M. Kwami AGBEGNA, M. Louis MARCY, M. Stanislas DENDIEVEL, M. Nassim SIDHOUM, M. Alain DUBREUCQ, M. Christophe PILCH, M. David THELLIER, M. Claude HEGO, M. Jean-Baptiste GROS, M. Jean-François MONTAGNE, M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Arthur LALAN, M. Laurent ACCART, M. Benoît COURTIN, M. Francis MARQUANT, M. Philippe MIGNONET, Mme Laure DOBIGNY, M. Michel MAGNIEZ, M. Benoît ROUZÉ, M. Philippe CARTON, M. Yann ROJO, M. Geoffrey CROCHET, M. Benoît WASCAT, M. Nicolas SIEGLER.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

Votes POUR : 39

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Ne participe pas au vote : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

DE 10 H 00 à 12 H 00

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 27

Objet : Acceptation des PAMS des Bassins de mobilité de l'Arrageois, du Sud de l'Aisne et du Hainaut - Cambrésis - Thiérache.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 25 juin 2026,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-1 et suivants,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France par la délibération 2026-03 adoptée lors de la séance du 12 février 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2026 portant modifications statutaires du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération n° 2025.01460 du 20 novembre 2025 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité de l'Arrageois,

Vu la délibération n° 2025.01180 du 9 octobre 2025 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Sud de l'Aisne,

Vu la délibération n° 2025.01620 du 11 décembre 2025 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Hainaut-Cambrésis-Thiérache,

CONSIDÉRANT

- Les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),
- Les Plans d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) des Bassins de mobilité de l'Arrageois, du Sud de l'Aisne et du Hainaut-Cambrésis-Thiérache,

DÉCIDE

D'approuver les Plans d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) des Bassins de mobilité de l'Arrageois, du Sud de l'Aisne et du Hainaut-Cambrésis-Thiérache,

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON